Centre national de la musique

MARCHE PUBLIC DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

MARCHE N°2026-08 ACM RELANCE

Prestations autour des applicatifs métiers du Centre national de la musique

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert passé en application des articles L. 2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique

Nom et adresse officiels de l'acheteur : Centre national de la musique (CNM) – 151-157 avenue de France – 75013 Paris ; représenté par son Président en exercice

ANNEXE B – DESCRIPTION DES MESURES DE SECURITE

Candidat : ……

Lot : ……..

Pouvoir adjudicateur :
Centre national de la musique
151-157 avenue de France
75013 Paris

Représenté par l'ordonnateur principal de l'établissement

Le Prestataire reconnaît que la sécurité est une obligation essentielle dans le cadre de l'exécution du Contrat.

Le Prestataire s'engage à assurer la sécurité des traitements de Données Personnelles réalisés dans le cadre du Contrat conformément aux règles de l'art. Les mesures de sécurité et de confidentialité prises par le Sous-traitant doivent tenir compte des possibilités techniques les plus récentes et du coût de leur mise en œuvre, des caractéristiques du traitement (nature, portée, finalité etc.) ainsi que des risques présentés pour les droits des personnes concernées.

Le Prestataire s'engage notamment à protéger les traitements de Données Personnelles confiés dans le cadre du Contrat contre toute destruction fortuite ou illicite, perte accidentelle, altération, diffusion, ou accès non autorisés, ainsi que contre toute autre forme de traitement illicite ou communication à des personnes non autorisées.

Le Prestataire s'engage à maintenir les mesures de sécurité listées ici :

- **Sécurité physique des bâtiments** (contrôle d'accès, sécurité incendie, sécurité matériels)
- **Confidentialité des données traitées**
- **Sécurisation des données traitées** (habilitation, messagerie, formation sécurité et RGPD des collaborateurs, nomination d'un DPO)
- **Sécurisation logique et ségrégation des données** (ségrégation des données, poste de travail, stockage des données à caractère personnel, sécurité des matériels, sécurité du réseau informatique, etc.)
- **Transfert des données sécurisé**
- **Restitution et suppression des données à caractère personnel**
- **Contrôles de sécurité**
- **Assurance Cyber**